

Il y a vingt ans, l'on ne comptait pas mille Juifs dans tout le Canada. En 1891, ceux-ci étaient déjà au nombre de 6,414, et voici qu'en 1901 — d'après le recensement officiel — ils sont arrivés au chiffre de 16,401.

C'est la province de Québec qui paraît avoir leurs préférences. Nous donnons ici asile à 7,498 Juifs, alors qu'Ontario n'en compte que 5,321, la province du Manitoba, 543, le Nouveau-Brunswick, 376, la Nouvelle-Ecosse, 429, et les territoires du Nord-Ouest, 538.

Dans notre province, c'est la ville de Montréal qui est la terre de prédilection des Israélites, puisqu'elle donne l'hospitalité à 6,534 d'entre eux.

Dans la province d'Ontario, les Juifs ont surtout élu domicile à Toronto. Ils y sont un nombre d'un peu plus de trois mille.

EUG. ROUILLARD.

La béatification de Jeanne d'Arc

C'est hier mardi, 17 novembre, que s'est réunie à Rome, en présence du Pape, la Congrégation cardinalice, dite générale, à la suite de laquelle Pie X doit décréter que Jeanne d'Arc a vraiment pratiqué, au degré dit héroïque, les devoirs de son état. A cette occasion, les journaux du « Bloc » ne manqueront pas de parler à tort et à travers, selon leur habitude, de l'Eglise, de l'évêque, du tribunal ecclésiastique, des prêtres qui ont voué l'héroïne au bûcher, de l'abjuration qui en fait une parjure, une renégate de son patriotisme, — thème cher aux historiens français de l'école de J. Quicherat.

Ce que le public ignore, c'est que l'Eglise ne va béatifier Jeanne d'Arc qu'après avoir procédé à une revision à fond des points contestés de son histoire.

Grâce aux admirables travaux de M. le chanoine Dunand sur Jeanne d'Arc, grâce à son *Histoire complète*, adjoints par Mgr d'Orléans au dossier du procès, les consultants de la sacrée Congrégation des Rites ont été amenés à reconnaître :

1° Que Jeanne d'Arc n'a jamais fait d'abjuration canonique en cause de foi (aucun historien français, avant le chanoine Dunand, n'avait expliqué ce que c'était qu'une abjuration canonique, pas même J. Quicherat);